

Barème de facturation

Frais de dossier :

Frais d'ouverture de dossier : 120 € TTC (100 € HT)

Correspondance, courriers, mails : 19.20 € TTC (16 € HT)

Rendez-vous, consultation, entretiens téléphoniques, assistance à mesure d'instruction :

Etude de dossier, rédaction : 264 € TTC / heure (220 € HT)

Avocat spécialiste : 300 € TTC / heure (250 € HT)

Assistance, représentation aux audiences : 600 € TTC (500 € HT)

Cour d'Assises : *sur devis*

Enchères, ventes immobilières :

Le cabinet facturera une somme de 180 € TTC (150 € HT) pour porter les enchères à l'audience des ventes.

En cas d'adjudication, il sera appliqué le présent barème de facturation.

Honoraire de postulation :

Tribunal Judiciaire : 840 € TTC (700 € HT)

Cour d'Appel : 1 200 € TTC (1.000 € HT)

Honoraire de résultat :

Sauf autre accord, il sera facturé un honoraire supplémentaire en fonction du résultat, dont les modalités seront déterminées par convention.

Frais et temps de déplacement : 1.20 € TTC / km (1€ HT)

Droit des sociétés et droit de l'entreprise : *sur devis*

Honoraire forfaitaire :

Il est possible de convenir d'un honoraire forfaitaire si la nature du litige le permet.

Un honoraire forfaitaire peut être associé à un honoraire de résultat.

** En cas de changement de taux de TVA, le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur à la date de facturation*